



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 003-210302899-20240329-2024016-DE

S²LOW

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2024016
Vote affectation du résultat Commune**

Séance du 29 mars 2024

Le 29 mars 2024, dix-neuf quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents : M. DELIGEARD Arnaud, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, Mme CHAUVET Anne-Marie, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme, Mme LEBRE Amélia.

Absents : M. DEVILLARD Claude.

Excusés : Mme DEGIRAL Laurence, Mme PELLETIER Emeline.

Pouvoirs : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme CHAPPAZ Aurélie.

Secrétaire de séance : M. CHASSAGNE Jean-François.

Nombre de membres en exercice : 13

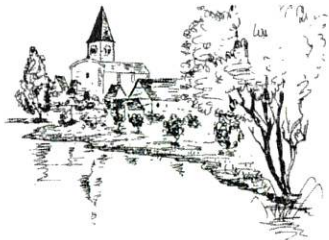
Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 25 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 25 mars 2024

- un déficit de fonctionnement de :	650,21
- un excédent reporté de :	62 610,57
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	61 960,36
- un excédent d'investissement de :	8 215,42
- un déficit des restes à réaliser de :	20 314,02
Soit un besoin de financement de :	12 098,60
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	61 960,36
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	12 098,60
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	49 861,76
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	8 215,42



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 003-210302899-20240329-2024016-DE

S²LO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider l'affectation du résultat de la commune et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD

